

Le 15 janvier 2026, une délégation de la FNEC FP-FO 81 a été reçue en audience par la Directrice Académique pour discuter de questions liées à la gestion des AESH du Tarn. Pour l'administration, la Directrice Académique, le Secrétaire Général et l'Inspectrice en charge du SDEI étaient présents.

**Les affectations des AESH :**

La FNEC FP-FO 81 a interpellé la Directrice Académique concernant la gestion des demandes des AESH sur la question de leurs affectations. Pour FO, lorsque les AESH interpellent le service sur les problèmes liés à leur affectation, surtout en cours d'année, les demandes ne sont pas suffisamment étudiées. Ce n'est pas ce qu'on attend d'un service de gestion de ressources humaines. La FNEC FP-FO 81 a insisté sur le fait que lorsqu'un AESH leur écrit c'est qu'il y a une bonne raison, il mérite une écoute et une réponse.

La Directrice Académique nous rappelle, sur la forme, qu'il y a plus de 700 AESH dans le Tarn, et que le service ne peut pas recevoir tous les AESH. FO, qui est en contact avec énormément d'AESH sur différents secteurs du département, sait que le service ne reçoit pas 700 demandes de changements d'affectation en cours d'année, encore moins d'AESH qui demandent à être reçus. La Directrice Académique nous assure que le service SDEI fait au mieux des besoins et des capacités d'absorption des personnels du service. L'Inspectrice ASH nous assure que les personnels du SDEI ont vraiment en tête toutes les situations personnelles des élèves et des AESH.

Sur la question du fond, la Directrice Académique tient à rappeler que la mission des AESH est le suivi d'élève et que l'intérêt de l'élève est supérieur, nous devons rappeler que l'intérêt de l'élève ne doit pas être opposé au bien-être au travail des AESH. La DASEN concède et dit prendre au sérieux les demandes des AESH.

FO illustre son propos en expliquant des situations précises qui n'ont pas été prises en compte, malgré plusieurs relances en plusieurs mois et qui ont abouti, pour certaines, à une démission.

L'administration nous démontre encore une fois que le discours n'est pas suivi de faits. Le Secrétaire Général ajoute que l'agent se doit d'être à 100% sur sa mission d'agent public.

FO déplore que la gestion des situations particulières des AESH ne soit pas davantage prise en compte. Pour FO, lorsqu'un personnel demande un rendez-vous avec son supérieur hiérarchique, sa demande doit être entendue. Il en est de même pour le syndicat : toute saisine du service SDEI doit pouvoir être traitée, notamment par un échange avec le syndicat. Nous refusons toute réponse de fin de non recevoir.

**Nous demandons également que la DASEN nous garantisse une meilleure gestion des AESH pour les demandes d'entretiens.**

**La FNEC FP-FO invite les collègues AESH qui souhaitent porter à la connaissance du service SDEI les problèmes qu'ils rencontrent dans le cadre de leur affectation à ne pas hésiter à saisir le syndicat pour l'aider dans cette démarche.**

**Le manque d'AESH :**

La FNEC FP-FO s'est interrogée sur des consignes données aux établissements du second degré concernant les heures consacrées aux élèves mutualisés. Nous rappelons que lors de la dernière audience en juin 2025, l'IEN Adjoint M. Lagard, nous avait annoncé que l'accompagnement des élèves mutualisés se faisait sur une moyenne de 7h par semaine. A la rentrée de septembre 2025, nos remontées de terrain, nous ont alertées sur une première consigne donnée aux établissements du second degré ne permettant plus que 4h pour chaque élève mutualisé, puis une deuxième consigne à la rentrée de janvier de seulement 2h par semaine. De même, certains AESH nous confient qu'on leur demande de décompter les heures de récréations, les heures d'interclasses.

Madame la DASEN et l'IEN ASH démentent ces consignes. Les AESH concernées peuvent retourner à un accompagnement plus juste pour les élèves mutualisés et faire cesser ces fausses informations.

La Directrice Académique confirme que les temps de récréation et les temps d'interclasses sont du temps de travail pour les AESH.

L'Inspectrice ASH rappelle qu'il n'y a pas de volume horaire précis pour les élèves mutualisés. Elle nous dit également qu'il n'y a pas de manque d'heures d'accompagnement. **FO** se voit dans l'obligation de rappeler que nous sommes sur le terrain tous les jours et que, tous les jours, le constat met en évidence un manque de moyens humains.

Le Secrétaire Général ajoute que la DSDEN doit respecter des plafonds d'emploi et qu'ils doivent inscrire leur action dans l'enveloppe qui leur est attribuée. C'est une enveloppe stable, tandis que les prescriptions augmentent. Tous les moyens attribués au Tarn sont consommés. L'administration n'a alors pas d'autre choix que de jouer sur les indicateurs variables, soit les heures d'accompagnement. Il ajoute que le Tarn a obtenu le matin même un accord de recrutement pour pourvoir au remplacement des AESH qui démissionnent.

C'est bien l'illustration que l'organisation de l'inclusion et de l'accompagnement des élèves ne se fait pas sur un questionnement pédagogique mais bien sur un manque de moyens.

Mme la Directrice Académique ajoute que l'augmentation des dotations est un problème : il y a une demande trop systématique de la part des enseignants, des professionnels de santé, des parents, allant même jusqu'à dire : "on fabrique du handicap sur de la difficulté scolaire". Selon la Directrice Académique, soit il y a trop de dotations, soit il y a un problème de santé publique, et qu'au regard de la corrélation entre l'IPS (Indice de Positionnement Social) et les taux de demandes, il y a un détournement des notifications.

**FO** demande une explication sur ces propos. Pour la DASEN, les parents demandent des compensations pour leurs enfants pour des difficultés scolaires en les faisant passer pour porteurs de handicap.

Les propos de la DASEN s'inscrivent complètement dans ce qu'écrivait récemment la Cour des comptes dans un rapport : "l'AESH est devenu la première solution des MDPH et de l'École pour répondre aux besoins des élèves" préconisant qu'il faut "revoir la situation actuelle qui est marquée par un recours prépondérant à l'accompagnement". Autrement dit, s'il n'y a pas assez de ressource humaine disponible (ou si elle coûte trop cher...), contournons les notifications, donc les besoins !

Pour la FNEC FP-**FO**, la Directrice Académique balaye d'un revers de la main la question d'un problème de santé publique alors que les infirmières, les médecins scolaires et les assistantes sociales s'accordent à dire que la santé de nos jeunes est préoccupante. Si la situation explose dans les écoles, ce n'est pas pour cause de difficultés scolaires mais parce que nos jeunes, nos enfants sont abandonnés. Plus de médecine scolaire, plus de prévention, plus de dépistages... La santé, l'éducation, les services publics en règle générale ne sont plus depuis longtemps une priorité.

**La FNEC FP-FO exige que toutes les notifications délivrées par la MDA soient respectées. La FNEC FP-FO exige le retrait de l'acte 2 de l'École Inclusive : abandon des PAS et des PIAL. La FNEC FP-FO exige le recrutement de tous les AESH nécessaires.**

**La FNEC FP-FO invite tous les personnels à saisir le syndicat dès qu'ils considèrent que les moyens d'accompagnement des élèves notifiés ne répondent pas à la situation.**

#### **Les conditions d'accompagnement difficiles des élèves qui ont des comportements violents avec les AESH :**

**La FNEC FP-FO a alerté la Directrice Académique sur les situations violentes auxquelles sont confrontées les AESH dans le cadre de leurs missions.**

La Directrice Académique précise que le métier d'AESH est d'accompagner les enfants porteurs de handicap. Que ces comportements violents sont une manifestation du handicap. La Directrice Académique nous assure suivre de près ces situations. Que parfois, les élèves sont déscolarisés par mesure conservatoire (4 à 5 cas par an) ; que sur la question du handicap, c'est le médical qui prime.

Enfin, la Directrice Académique insiste sur l'importance de se questionner sur la raison qui a fait survenir le fait de violence, car, selon ses mots, parfois "il y a des écoles où l'on fait flamber les gamins".

L'IEN ASH ajoute que l'AESH peut confier sa difficulté à l'AESH référent qui peut avoir un rôle d'appui. L'idée est de comprendre ce qui génère ces violences. L'équipe SDEI apprend, conseille, alors sur des gestes professionnels. L'idée serait de travailler sur tout l'environnement.

**La FNEC FP-FO déplore qu'encore une fois, l'administration fasse porter la responsabilité du dysfonctionnement de l'inclusion systématique sur les collègues. La FNEC FP-FO demande que dès lors qu'un AESH remplit un RSST avec une attaque physique à son encontre, le service SDEI exerce une application stricte de la protection fonctionnelle en sortant l'AESH de l'accompagnement si elle le demande. On ne peut pas laisser sciemment une collègue se faire frapper tous les jours.**

## Les accompagnements sur la pause méridienne :

**La FNEC FP-FO est revenue sur le caractère volontaire de l'accompagnement sur la pause méridienne.**

L'administration rappelle qu'ils ont une enveloppe globale qui comprend tous les besoins d'accompagnement et rappelle que tous les moyens ont été consommés.

**FO** s'étonne que le budget "accompagnement méridien" soit mutualisé avec le budget "accompagnement en classe". Cela signifie que l'accompagnement méridien se fait au détriment de l'accompagnement pédagogique. Le financement de l'accompagnement méridien par l'Education Nationale, à la place des collectivités territoriales, s'est donc fait à moyen constant depuis le départ...

Nous rappelons également que les collègues ne doivent plus subir de pression ou de menaces du service SDEI puisque l'accompagnement sur le temps méridien est basé sur le volontariat et qu'au regard des manques déjà criant en accompagnements sur temps scolaire, les AESH ne veulent pas léser leurs accompagnements, en toute légitimité.

**La FNEC FP-FO a demandé qu'à chaque fois qu'un collègue était volontaire pour accompagner un élève sur le temps méridien, sa quotité de travail devait être augmentée s'il le souhaite.**

## Les temps de récréation et les 10 minutes qui précèdent le début des cours :

**La FNEC FP-FO a alerté la DASEN sur le manque de connaissance de la réglementation dans les écoles concernant les récréations et les 10 min d'accueil.**

**Le guide ministériel des AESH stipule : "En tout état de cause, le temps de récréation est du temps de travail. Par conséquent, vous pouvez être amené à surveiller le ou les élève(s) que vous accompagnez, si cet accompagnement est inscrit dans le PPS."**

Ainsi, s'il y a un PPS qui le précise, les AESH sont présentes en fonction du besoin de l'élève sur le temps de récréation, mais si le PPS ne le précise pas, alors l'AESH n'a aucune obligation d'être présente pendant la récréation..

Concernant les 10 minutes d'accueil, la Directrice Académique propose que les AESH s'adressent directement à l'IEN de circonscription pour gérer ces problématiques.

## Les missions des AESH référents

**La FNEC FP-FO a rappelé la réglementation concernant les missions des AESH référents dans la circulaire de 2019 090. Ainsi, les AESH référents doivent avoir une répartition du temps de travail et doivent donc toujours accompagner les élèves parce qu'ils sont AESH avant toute chose.**

**La FNEC FP-FO a également rappelé les missions des AESH référents et alerté sur le fait que l'administration n'informent pas suffisamment ces derniers sur leurs missions.**

**FO a enfin interpellé la Directrice Académique sur le fait que les AESH référents circulaient dans leur PIAL sans défraiement ni ordre de mission.**

**Nous rappelons également que le climat de tension perdure entre AESH et AESH référents parce que certains se présentent ou se positionnent comme coordinateur ou supérieur hiérarchique, parfois par maladresse ou méconnaissance alors que c'est faux.**

Madame la DASEN nous répond que les "AESH référents ne sont pas des supers AESH" et elle semble encore étonnée qu'elles n'aient pas d'accompagnement dans leur emploi du temps et que celles et ceux qui souhaitent en avoir davantage se manifestent.

L'administration nous répond qu'il n'y a pas d'enveloppe de frais de déplacement pour les AESH référents. Que la prime qu'ils reçoivent fait office de compensation. (Pour rappel, l'indemnité AESH référent est de 660€ brut annuels - soit environ 44€ net par mois, loin d'être suffisant pour valoriser les missions supplémentaires et compenser les frais kilométriques...)

**La FNEC FP-FO 81 exige un retour à la réglementation et demande que les AESH référents aient des missions d'accompagnement. C'est inscrit dans leurs contrats et dans la réglementation. On ne peut pas mettre en place un droit local. D'autant plus, au moment où des écoles et des établissements manquent d'heures d'accompagnement !**

**La FNEC FP-FO exige que les AESH référents soient défrayés de leurs déplacements et qu'ils/elles aient des ordres de missions pour les protéger.**

## L'intégration des AESH dans les établissements :

La FNEC FP-FO a informé la Directrice Académique que l'accès aux documents du dossier des élèves, à du matériel, à un ordinateur, internet, une salle pour les temps de non accompagnement était parfois compliqué pour les AESH.

L'administration répond que les AESH ne doivent pas hésiter à faire remonter leurs demandes aux directeurs, IEN de circonscription et chefs d'établissement.

**FO demande à l'administration d'envoyer régulièrement des informations aux écoles sur les missions précises des AESH pour que ne subsiste pas ce manque d'intégration dans le fonctionnement de l'école et pour que les AESH soient pleinement intégrées à l'équipe pédagogique et de le faire tant que des situations inappropriées perdurent.**

## Situation des AESH en UEEA :

Les AESH en UEEA participent, en dehors du temps d'accompagnement, à des réunions d'équipe de l'unité afin de préparer les suivis de la semaine qui suit. Le volume des heures connexes des AESH ne suffit pas à couvrir toutes les réunions. Ainsi, les AESH se retrouvent à faire des heures supplémentaires bénévolement. La FNEC FP-FO demande la reconnaissance de ces heures supplémentaires.

L'administration demande aux AESH de lister les heures qu'elles font, et de les alerter lorsqu'elles se rapprochent du plafond afin que le service puisse se mettre en relation avec l'AGAPEI 81 pour diminuer le temps de réunion.

**Après intervention des représentants FO pour préciser que ces temps de réunion sont nécessaires, le Secrétaire Général prend note qu'une priorité pourrait être accordée sur ce type d'affectation pour une augmentation de quotité.**

## La subrogation pour les AESH :

La FNEC FP-FO continue à alerter sur la grosse problématique des AESH qui ne bénéficient pas de la subrogation des IJSS lors de congés maladie. Lorsqu'elles sont en CMO, elles reçoivent un salaire complet de l'Education Nationale et perçoivent dans le même temps les IJSS de l'Assurance Maladie. Plus tard, dans un temps indéterminé, l'administration demande alors aux AESH de rembourser le trop-perçu. Ces dettes plongent les AESH dans des situations intenables financièrement, parce que ces dettes ont un impact direct sur les allocations CAF (diminution de celles-ci) et des prélèvements du trop-perçu sur des salaires déjà très bas.

La DSDEN du Tarn n'a pas d'information sur la mise en place de la subrogation mais rejoint la FNEC FP-FO sur la nécessité de la mettre en place.

**La FNEC FP-FO demande que la subrogation soit une priorité et que l'administration fasse remonter à qui de droit cette demande.**

## La gestion des dossiers Congés Grave Maladie (première demande) :

La FNEC FP-FO rappelle qu'il est demandé aux agents qui demandent un CGM d'attendre les 3 mois de CMO (Congés Maladie Ordinaire) pour effectuer leur première demande de CGM. Or, il n'est fait aucune mention d'un délai de 3 mois dans le texte réglementaire qui régit les CGM (art 13 du décret 86-83).

L'administration conçoit que ce délai peut être source de difficultés financières pour les AESH mais nous répond que le délai de trois mois est une demande des médecins du Conseil Médical afin de ne pas crouler sur les demandes. La Directrice Académique nous informe que pour les pathologies qui indiquent de fait la nécessité d'un CGM, le dossier sera étudié sans cette condition et sans ce délai de trois mois.

**La FNEC FP-FO demande que la réglementation soit respectée strictement. D'autant plus dans la situation actuelle où les trois premiers mois de CMO sont rémunérés à 90%.**

## Le Supplément Familial de Traitement :

La FNEC FP-FO a alerté la DASEN sur la méconnaissance encore trop fréquente des AESH sur le SFT malgré une note de l'administration à ce sujet.

La Directrice Académique entend et va informer les AESH par l'intermédiaire de la "lettre aux écoles".

### Les accidents de service :

La FNEC FP-FO a également alerté la Directrice Académique sur la complexité pour les agents de faire signer les directeurs d'école ou chefs d'établissement le CERFA accident de travail pour constater que l'agent est bien affecté sur l'établissement au moment de l'accident.

La FNEC FP-FO rappelle que c'est à l'employeur de le remplir et de le signer.

A ce sujet, la Directrice Académique nous renvoie à l'Académie puisque c'est un formulaire académique.

### Versement de la prime REP aux AESH du Tarn suite à l'instruction ministérielle :

Des AESH du Tarn, accompagnées par la FNEC FP-FO, sont actuellement en procédure au Tribunal Administratif pour réclamer le versement rétroactif de leur prime REP. Une note ministérielle dit que les AESH doivent pouvoir prétendre à la rétroactivité de la prime REP. Le ministre a donné pour consigne de contacter les AESH qui avaient saisi le TA. Elles n'ont pour le moment aucune nouvelle des services.

Là encore, le Secrétaire Général nous répond que c'est une question qui se traite au niveau académique et que les AESH concernés doivent écrire directement au Rectorat.

La Directrice Académique n'était même pas au courant des noms des AESH qui avaient fait la demande...

### Mise en place de la Protection Complémentaire Santé et de l'affiliation à la MGEN :

La FNEC FP-FO a alerté la Directrice Académique sur les difficultés financières que pourraient engendrer un retard à l'affiliation MGEN.

La DASEN explique que c'est une démarche personnelle et que chacun doit la faire en toute conscience.

### Les chiffres de l'inclusion dans le Tarn :

A l'occasion de cette audience, nous avions demandé à la Directrice Académique le nombre d'AESH dans le Tarn, le nombre d'heures d'accompagnement individualisé, le nombre d'heures mutualisées, le besoin d'AESH remonté à ce jour.

L'administration nous répond qu'il y a 249 AESH en CDD et 501 en CDI en décembre 2025.

Concernant le besoin en AESH, pour l'administration, il s'agit du plafond d'emploi puisque pour la Directrice Académique, il n'est pas question de prendre en compte le besoin des familles d'enfants dyslexiques qui demandent un accompagnement AESH : "Les familles d'enfants dyslexiques qui demandent un accompagnement AESH, c'est un besoin pour eux, pas pour nous. Il faudrait éclairer le terme de besoins."

Ainsi, la Directrice Académique confirme toutes les alertes de la FNEC FP-FO sur la mise en place de PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité). La volonté de l'Administration est bien de déroger aux notifications de la MDA pour décider si telle ou telle notification leur convient, en faisant fi de la prescription médicale !

**Avec les PAS, le payeur deviendra prescripteur et l'inclusion pourra alors se faire sans moyen en toute légitimité. Et c'est d'ailleurs déjà le cas avec la baisse drastique des heures d'accompagnement des élèves mutualisés. Les économies de bout de chandelle, le saupoudrage d'heures d'accompagnement pour faire croire qu'on ne manque de rien alors que l'école manque de tout. Un budget au rabais pour l'Education Nationale pendant qu'on commande des portes-avions qui valent des millions...**

**A bas la guerre, à bas les budgets guerre !**

**De l'argent pour l'école, pas pour la guerre !**

**Un statut, un vrai salaire pour les AESH !**